

1) Réévaluer et financer le projet agro-artisanal de KITABI en tenant compte des objectifs définis ci-dessus.

2) Participer à l'extension, équipement et appui en formation et gestion du Centre de Formation des jeunes de GACULIRO.

Ce Centre dispose déjà d'une certaine infrastructure, notamment un atelier de menuiserie, des salles de classe, des magasins, un bloc pour le petit élevage, un bureau et trois logements modestes qui sont en finissage.

Il vient d'être raccordé au réseau "eau" et le raccordement à l'électricité est en cours.

Il est demandé à la partie canadienne, ce qui suit :

a) Construction et équipement de quatre ateliers supplémentaires pour les métiers suivants : la mécanique, l'électricité, la soudure et la couture pour un montant de 40.000.000 FRW.

b) Construction et équipement d'un bloc administratif et d'une salle d'exposition-vente des objets fabriqués par les jeunes pour un montant de 10.000.000 FRW.

c) Exploitation des capacités agro-pastorales des Centres :

- Lancement de l'unité "petit élevage" dont le bâtiment est achevé. Il s'agit d'introduire le petit bétail (lapins, porcs et volaille) dans ce complexe et en assurer la gestion pendant 5 ans.

- Appui technique pour la mise en valeur du marais appartenant au Centre.

d) Assistance technique pour la formation :

1 électro-mécanicien

1 zootechnicien avec expérience en gestion des fermes

1 soudeur.

3) Crédit agricole pour la jeunesse.

Le principe de constituer un fonds destiné au crédit agricole pour la jeunesse au sein des Banque Populaires avait été accepté, mais rien n'a été fait pour le concrétiser.

Nous demandons à la partie canadienne de mettre à la disposition des Banques Populaires un fond de 20.000.000 FRW pour ce projet. Une convention sur les modalités de gestion de ce fonds serait signée entre trois parties : le CANADA, les Banques Populaires et le Gouvernement Rwandais.

4) Caisse Coopérative de BUTARE.

C'est une "Caisse d'Épargne et de crédit" mise sur pied par le service de l'Encadrement de la Jeunesse en Préfecture de BUTARE et qui fonctionne depuis 1980. Elle est constituée par les Groupements socio-économiques de jeunes (G.S.E.), et a déjà reçu un appui financier de l'Ambassade du CANADA au RWANDA, ainsi que d'une assistance technique du Service Universitaire Canadien Outre-Mer (SUCCO).

Il est demandé à la partie Canadienne d'accorder un nouvel appui à cette caisse pour un montant de 5.000.000 FRW.

5. Construction et équipement des ateliers post-formation (menuiserie et couture).

La formation agricole, et artisanale, ainsi que sur le mouvement coopératif constitue une des missions essentielles assignées au Ministère de la Jeunesse et des Sports par le Président de la République Rwandaise.

C'est ainsi que plusieurs centres de formation agro-artisanale ont été créés par le Ministère et celui-ci soutient d'autres centres d'initiative privée.

Mais il s'est toujours posé la question du suivi après cette formation; les jeunes, n'ayant aucun moyen de se constituer un capital de démarrage pour l'une ou l'autre action, retournent dans leurs familles et subissent le sort des autres jeunes qui n'ont pas bénéficié de la formation, ou sont souvent tentés de séjourner dans les centres urbains où ils espèrent trouver des occupations rémunératrices en rapport avec leur formation.

Les offres étant de loin inférieures à la demande, la plupart de ces jeunes ne trouvent pas l'occupation tant espérée, et le découragement qui s'en suit peut mener le jeune à n'importe quelle voie (délinquance, banditisme et prostitution non exclus).

C'est pour limiter ces cas de désespoir que le Ministère de la Jeunesse et des Sports compte appuyer les jeunes issus des Centres de formation par la création d'ateliers coopératifs à côté des Centres de formation.

Il est demandé à la partie canadienne de nous aider à construire, équiper et lancer le fonctionnement de 7 ateliers de menuiserie et de couture qui serviront les jeunes issus des Centres de formation gérés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (GACULIRO, SHYOGWE, KABARE, KARAGO, NDAGO, MASAKA et KIZIGURO).

Le montant total demandé s'élève à *99* 23.157.345 FRW..... dont le détail est annexé au présent memorandum (*cf annexe I*)

Dans le domaine sportif et culturel, nous souhaitons que le CANADA nous aide à la réalisation de deux projets.

Il s'agit de :

1) Construction de Stades Régionaux.

Les sports et loisirs ne doivent pas être l'appanage de la capitale mais doivent s'étendre dans toutes les Communes du Pays tel que nous le demande le Chef de l'Etat. Pour permettre aux Préfectures de mettre sur pied des équipes représentatives en Athlétisme, en F.B., en B.B. et en V.B., il importe de doter chaque Chef-Lieu de Préfecture d'une infrastructure sportive polyvalente bien aménagée, comprenant les caractéristiques suivantes :

- Terrain de F.B. avec une piste d'athlétisme avec éclairage artificiel
- Une tribune
- Des aires de lancement, sautoirs et sauts
- Des vestiaires, douches et sanitaires
- Locaux d'entreposage de matériel d'entretiens
- Parking.

Un plan modèle adaptable suivant chaque emplacement devra être réalisé par les Services Techniques du Ministère des Travaux Publics.

2) Aménagement et équipement de 9 centres sportifs et culturels régionaux.

Le projet d'aménagement des centres sportifs et culturels dans le pays avait été inscrit au II^e Plan Quinquennal pour un montant de 36.000.000 FRW (~~Financement à~~ ~~chercher~~). Ce projet vise essentiellement de mettre à la disposition des Préfectures des structures capables de permettre l'organisation des manifestations culturelles telles que la lecture, le cinéma, le théâtre et autres manifestations devant avoir lieu en salle. Ces structures serviront également à l'organisation de jeux de sociétés modernes et traditionnels.

Ces structures consistent en la construction à chaque chef-lieu de Préfecture d'une salle de spectacles ayant une capacité de 500 à 1.000 spectateurs.

Le coût global du projet avait été estimé à 36.000.000 FRW au cours du II^e Plan Quinquennal. Aussi faut-il actualiser cette estimation en la majorant de 30 %, ce qui représente un montant de 46.800.000 FRW.

KIGALI le 26/02/82